

REGISTRE FONCIER

Comment s'y retrouver ?

Connaissez-vous la différence entre le plan du cadastre du Québec, le plan cadastral de rénovation, le plan cadastral parcellaire et le plan cadastral complémentaire? Savez-vous ce qu'est un document joint?

Voici de brèves explications qui devraient vous permettre de comprendre les nuances entre ces dénominations.

Le **plan du cadastre du Québec**, nommé « plan global » dans le Registre foncier du Québec en ligne, illustre le découpage en propriétés foncières du territoire où la rénovation cadastrale est terminée. Ce plan, qui contient une compilation de toutes les opérations cadastrales, est mis à jour de façon continue.

Le **plan cadastral de rénovation** fait état du morcellement d'un secteur donné au terme de la rénovation cadastrale. Ce document n'est pas actualisé.

Le **plan cadastral parcellaire** illustre tout nouveau morcellement de lots qui résulte d'une opération cadastrale en territoire rénové. Le plan cadastral parcellaire n'est pas mis à jour, mais l'information qu'il contient sert à mettre à jour le plan du cadastre du Québec (plan global dans le Registre foncier du Québec en ligne).

Le **plan cadastral complémentaire** illustre certains types de lots qui ne peuvent être représentés ni sur le plan du cadastre du Québec ni sur le plan cadastral de rénovation. On pense, entre autres, aux lots de cadastre vertical comme les condominiums. Ces

plans sont identifiés distinctement sur le plan cadastral de rénovation et sur le plan du cadastre du Québec par le code « PC » suivi de quatre chiffres. Un plan cadastral complémentaire peut être constitué de différents feuillets.

Le **document joint** contient des données descriptives associées à chaque lot. Parmi les informations qu'il contient, on trouve les éléments suivants : le numéro du lot créé, la concordance cadastrale, le nom du propriétaire, le mode d'acquisition, le numéro d'inscription du titre, le numéro de feuillet cartographique et la zone de repérage ou le numéro du plan cadastral complémentaire, le nom de la circonscription foncière ainsi que le nom de la municipalité. ●

Source : Service d'assistance à la clientèle du Registre foncier et d'Infolot

Saviez-vous que...

- > Dans l'Outil d'aide au balisage, vous obtiendrez plus de résultats en utilisant l'onglet **Index** plutôt que l'onglet **Recherche**.
- > La plupart des logiciels de transmission électronique permettent de baliser plusieurs désignations dans un même acte. Pour plus d'information, communiquez avec votre fournisseur.
- > Lorsque vous composez le « 0 » à la fin du message enregistré dans un des 73 bureaux de la publicité des droits, votre appel est automatiquement redirigé vers le Service à la clientèle à Québec.
- > Pour faciliter vos recherches, trois listes sont accessibles dans la plupart des pages du Registre foncier du Québec en ligne. En effet, à partir du menu de la bande bleue à gauche de l'écran vous pouvez avoir accès à la liste à jour :
 - des municipalités par circonscription foncière;
 - des bureaux de la publicité des droits; et
 - des tarifs.